

Instructions de mesure dans l'habitat

Pour effectuer une mesure du radon reconnue, une durée d'exposition d'au moins 90 jours est requise pendant la période de chauffage, d'octobre à mars (plus la durée d'exposition est longue, plus le résultat est significatif, car une valeur moyenne doit être calculée par année). Le nombre de jours consécutifs pendant lesquels le lieu de la mesure n'est pas occupé ne doit pas dépasser 20% de l'ensemble de la période de mesure.

1. Début de mesure

Veuillez compléter le formulaire qui vous a été adressé. Le numéro du dosimètre (indiqué sur le dosimètre), la date du début et de la fin de la mesure et le nom exact de la pièce dans laquelle la mesure a été effectuée, sont indispensables. Les dosimètres étant emballés de manière hermétique, la mesure commence dès l'ouverture de l'emballage (conservez l'emballage pour l'expédition de retour). Les dosimètres ne sont ni toxiques ni nocifs, mais doivent tout de même être tenus hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

2. Emplacements de mesure recommandés

Choisissez quatre pièces distinctes caractérisées par un temps de séjour long (par exemple, salon, chambre à coucher, chambre d'enfants, etc.) pour y placer les dosimètres. Elles doivent se situer de préférence dans la zone en contact avec le terrain ou à l'étage inférieur habité. Les espaces très humides ou présentant de forts courants d'air (par exemple, cuisine, salle de bain, corridor) ne sont pas appropriés pour la mesure.

Effectuez la cinquième mesure au sous-sol dans une pièce à fort potentiel radon (par exemple une cave avec un sol naturel).

3. Mise en place du dosimètre

Retirer le dosimètre du boîtier en plastique et le placer dans la pièce choisie. Vous avez reçu le dosimètre dans un emballage sous vide et la mesure commence dès que l'emballage est ouvert.

- Placez le dosimètre à la hauteur de l'air que vous respirez (p. ex. sur un meuble) et loin des portes et fenêtres (au moins 1 mètre). Évitez les endroits où il y a des courants d'air ou de l'humidité, comme les cuisines ou les salles de bains, ainsi que l'intérieur d'une armoire ou d'un tiroir.
- Évitez les endroits où il y a de la lumière directe du soleil ou des sources de chaleur.
- La mesure doit être effectuée pendant l'utilisation habituelle de la pièce.
- Les dosimètres doivent rester au même endroit pendant toute la durée de la mesure.

4. Fin de la mesure

A la fin de la période d'exposition, notez la date de fin de l'évaluation sur le formulaire. **Les données peuvent également être saisies en ligne en suivant le lien : <https://radonmitigation.ch/>**

Toute la documentation doit être complétée dans toutes ses parties et envoyée avec les dosimètres (placés dans le sac attaché et scellés hermétiquement avec l'enveloppe préaffranchie attachée, **pas avant le 2 janvier et pas après le 7 janvier 2020**, à l'adresse suivante:

**Centro Competenze Radon
Campus Trevano
6952 Canobbio (TI)**

Si vous avez des questions vous pouvez nous envoyer un email joelle.goyette@hefr.ch ou nous contacter par téléphone au +41 (0)79 645 90 21.